

Le 20 janvier 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse - 800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**NORTON ROSE FULBRIGHT**

Avocats et agents de brevets et de marques de commerce

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 Canada

F : +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Éric Dunberry, AD. E.
+1 514.847.4492
eric.dunberry@nortonrosefulbright.com

Votre référence
R-4106-2019

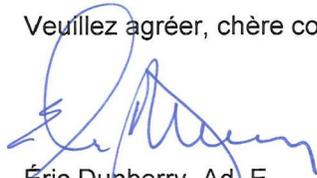
Notre référence
1001092404

Demande de révision de la décision D-2019-107 (R-4106-2019)
Article 37 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*

Chère consœur,

Énergir désire informer la Régie qu'elle n'entend soumettre aucun commentaire concernant la recevabilité ou le bien-fondé des demandes de remboursement de frais déposées en l'instance par la FCEI et le ROÉÉ en date du 23 décembre 2019.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Dunberry, Ad. E.
Associé principal

ED/md

p.j.

Copies Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Philip Thibodeau, Énergir
Les parties intéressées

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie au Canada.

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l., Norton Rose Fulbright LLP, Norton Rose Fulbright Australia, Norton Rose Fulbright South Africa Inc et Norton Rose Fulbright US LLP sont des entités juridiques distinctes, et toutes sont membres du Verein Norton Rose Fulbright, un Verein suisse. Le Verein Norton Rose Fulbright aide à coordonner les activités des membres, mais il ne fournit aucun service juridique aux clients. Pour obtenir des détails concernant chaque entité ainsi que certains renseignements réglementaires, consultez le site nortonrosefulbright.com.